

Le chef de l'opposition a signalé la répugnance du gouvernement à déposer ce document, et il s'en est étonné. Je ne m'en étonne pas, monsieur l'Orateur, car presque tout le rapport critique implicitement la façon dont les organismes qui appliquent la loi, la police, les procureurs de la Couronne et les tribunaux, ont tenté jusqu'ici de régler le problème des stupéfiants.

La déclaration du ministre manquait quelque peu de conviction. En fait, il n'a appuyé qu'une seule recommandation de la Commission. Je parlerai des autres plus tard. Si le ministre n'avait accepté cette recommandation, il aurait rejeté le rapport provisoire dans son ensemble.

Je pense que la Commission a été montrée avisée de faire une distinction entre l'usage de la marijuana et des autres stupéfiants. Comme la Commission l'a fait remarquer, il y a beaucoup de choses que nous ignorons et que nous devrions connaître au sujet des stupéfiants avant de rendre un jugement définitif. La Commission propose que l'usage de la marijuana relève de la loi des aliments et drogues plutôt que de la loi sur les stupéfiants. Nous croyons que c'est une bonne idée. La Commission propose que l'on fasse des études approfondies au sujet des autres drogues comme les amphétamines, le LSD et l'héroïne. C'est une excellente proposition.

Nous reconnaissons que la façon actuelle d'aborder le problème a échoué presque entièrement. L'usage des prétendues drogues faibles s'est multiplié dans tous les secteurs de la population. Nous désapprouvons absolument la sottise avec laquelle la police et d'autres organismes chargés de l'exécution de la loi ont abordé le problème. Ce n'est un secret pour personne qu'une bonne partie des classes moyennes et professionnelles au Canada font usage de marijuana. A leur endroit, il n'y a eu ni poursuites ni enquêtes. La police a concentré son attention sur les jeunes et les contes-tataires. Ce genre de discrimination n'a pas sa raison d'être et devrait cesser immédiatement.

La Commission recommande l'abolition de peines d'emprisonnement pour l'usage de marijuana. Je signale que c'est pendant le mandat de l'actuel premier ministre (M. Trudeau) à la Justice que le ministère a donné aux procureurs de la Couronne instruction de recommander aux juges, en pareils cas, des peines d'emprisonnement. On nous demande maintenant de revenir sur les recommandations que faisait le ministère à l'époque. Le ministre de la Justice me regarde d'un air surpris. Le compte rendu me donnera raison.

**L'hon. M. Turner:** Rien ne me surprend.

[M. Orlikow.]

**M. Orlikow:** La Commission recommande que lorsqu'une personne, sans se faire payer, donne à quelqu'un assez de marijuana pour la constitution d'une dose, elle ne devrait être passible que d'une amende de \$100 après déclaration sommaire de culpabilité. C'est là une excellente suggestion. Nous sommes d'accord pour accorder un délai à ceux qui ne seraient pas en mesure de payer l'amende. Faute de quoi, il y aurait une distinction manifeste entre les riches et les pauvres. Ce serait mal.

La Commission fait bien comprendre qu'elle réprovoe tout à fait le genre de méthodes utilisées par la police. Je songe aux pièges et au recours à la violence dans le but d'obtenir des preuves. La Commission a recommandé qu'on mette fin à de telles pratiques. J'espère que le ministre de la Justice (M. Turner) et le solliciteur général (M. McIlraith) ne tarderont pas à prendre des mesures en ce sens. J'irai même un peu plus loin en proposant qu'ils avisent immédiatement à la possibilité de supprimer les brevets de main-forte. A mon sens, ceux-ci ont donné lieu, ces dernières années, à de graves abus de la part de la police.

La Commission souligne la nécessité d'informer le public sur l'usage et les effets des drogues. Elle signale que l'exhortation, la propagande, la déformation des faits et l'exagération ne servent aucune fin utile. Dans une grande mesure, c'est ce que nous avons eu. Je déplore l'attitude aussi tiède du gouvernement. Il ne semble pas appuyer tellement la proposition. La Commission estime qu'il faudrait encourager les jeunes à prendre part à ce programme éducatif au lieu d'y intéresser uniquement les hommes de profession que les jeunes rejettent et dont ils se méfient souvent. Nous appuyons cette proposition. Nous déplorons que le gouvernement semble avoir besoin de plus de temps pour trancher la question.

● (11.30 a.m.)

La Commission estime que la recherche et le contrôle ne devraient pas être une des fonctions des organismes chargés de l'exécution de la loi. Trop souvent dans le passé, ce sont eux qui ont formulé la politique concernant les drogues au Canada. A notre avis, cela n'a pas sa raison d'être et nous sommes entièrement d'accord avec la Commission sur ce point. Une fois de plus, nous déplorons le fait que le gouvernement ne semble pas disposé à appuyer cette attitude. La Commission recommande des méthodes de traitement simples telles des cliniques de rue et des centres régionaux. Elle dit qu'il faudrait dissiper la crainte qu'inspirent les hôpitaux et autres services actuels à un grand nombre de jeunes